



# ARRÊTÉ MUNICIPAL

n° 24-049

MAIRIE d'OLMETO

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL AVANCEMENT DE GRADE

## Le Maire de la commune d'OLMETO

Vu le code général de la Fonction Publique,  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,  
Vu la délibération n° 11/2024 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité social territorial en date du 15/05/2024.  
Vu l'arrêté en date du 2024 portant sur les lignes directrices de gestion après l'avis favorable du comité technique en date du 15/05/2024

## ARRÊTE

ARTICLE 1: Le tableau annuel d'avancement au grade Au titre de l'année 2024 est fixé comme suit :

Avancement de grade de : Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Nom et prénom	Grade actuel	Date d'effet
MOUYNET Laurie	Adjoint administratif	1 <sup>er</sup> Septembre 2024

Avancement de grade de : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Nom et prénom	Grade actuel	Date d'effet
ANDREANI Stéphane	Adjoint technique	1 <sup>er</sup> Septembre 2024

ARTICLE 2: Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la corse du sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522 -26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Olmeto, le 4 Juillet 2024

Le Maire,



José-Pierre MOZZICONACCI.